



Partenariat entre la Byblos Bank et l'Agence Française de Développement pour lancer le Programme des Prêts Etudes Universitaires

Byblos Bank-siège social, Achrafié-26 octobre 2010: La Byblos Bank a lancé les Prêts Etudes Universitaires en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), à travers une ligne de crédit de 25 millions d'euros. Ces prêts sont proposés pour le moment aux étudiants de neuf universités libanaises privées partenaires et ce, à partir de leur première année d'études. A cette occasion, une cérémonie s'est tenue au siège social de la Banque pour lancer le programme. Y ont pris part Dr. François S. Bassil, Président Directeur Général du groupe Byblos Bank, le Consul Général de France M. Sylvain Riquier, M. Denis Cassat, Directeur de l'AFD au Liban, des représentants du ministère de la culture et de l'enseignement supérieur et des universités ainsi que des personnalités des milieux financier, économique et académique.

Dans son allocution, Dr. François S. Bassil a réitéré l'engagement de la Byblos Bank à contribuer au développement de l'économie libanaise et à assumer sa responsabilité civile vis-à-vis de la société dans laquelle elle opère. Il a toutefois mis en lumière l'intérêt que porte la Byblos Bank à l'éducation des jeunes dès le début des années 90. « Nous réalisons parfaitement qu'il est de notre responsabilité sociale en tant qu'institution bancaire de prêter main-forte à toutes les familles libanaises qui n'arrivent pas à concrétiser les ambitions de leurs enfants, pour pousser plus loin les études, évoluer socialement et professionnellement et améliorer leur niveau de revenu et d'aisance. » Et d'ajouter : « Ces prêts que nous lançons aujourd'hui en partenariat avec l'AFD vont nous permettre de créditer en livres libanaises, ce qui va de pair avec les consignes des autorités monétaires à considérer la livre libanaise comme une devise d'épargne et de prêt, afin de diminuer la dollarisation de notre économie nationale. »

Pour sa part, M. Denis Cassat s'est penché sur l'ouverture de l'enseignement supérieur à la mondialisation, ce qui renforce le rôle des universités et d'acteurs tels que les banques dans la formation d'individus hautement qualifiés et capables d'être à la hauteur de la compétition mondiale. « L'AFD a proposé ce partenariat pilote et volontariste entre une des banques majeures du pays et des universités identifiées pour la qualité de leur enseignement et de leur gestion. Il s'agit d'un partage de travail ayant pour objet de faciliter l'octroi de prêts universitaires à une palette plus étendue d'étudiants qui le méritent. La banque prend un risque supplémentaire compensé par un refinancement auprès de l'AFD à des conditions favorables en termes de durée et de taux. Il s'agit donc d'une opération dans laquelle chacun doit trouver son intérêt : l'université en élargissant le nombre et la diversité de ses étudiants, la Byblos Bank en compensant le risque commercial par des conditions de refinancement avantageuses et

l'AFD en finançant, dans le contexte libanais, une opération qui correspond vraiment à sa mission de « développeur d'avenirs ».

M. Elie Abou Khalil, Directeur du département de développement des produits de détail au groupe Byblos Bank a présenté les spécificités du produit : « Le Programme des Prêts Etudes Universitaires vise à aider les jeunes libanais désireux de poursuivre leurs études académiques, à surmonter les obstacles financiers entravant leurs ambitions. Il est proposé pour le moment aux étudiants de neuf universités privées libanaises à savoir l'Université Saint-Joseph, la Notre Dame University, la Lebanese American University, l'université arabe, l'Université du Saint-Esprit de Kaslik, l'université la Sagesse, l'université antonine, l'université de Balamand et l'université Haigazian. Il peut être accordé sur une période maximale de 18 ans et il permet de financer jusqu'à 75% des frais de scolarité, soit un maximum de 15 millions de livres libanaises par an. Les étudiants de première année ainsi que ceux bénéficiant d'une aide sociale peuvent également profiter de ces prêts ».